

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 266-2016

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE
LOTBINIÈRE**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télocopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrcclotbiniere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 266-2016**

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 8 juin 2016 à Saint-Sylvestre, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Maurice Sénécal, maire de Lotbinière

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Marcel Richard
M. Maurice Sénécal
Mme Annie Thériault
Mme Sylvie Fortin Graham
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
M. Claude Fortin
M. Mario Grenier
M. Renald Grondin

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

ATTENDU QUE le 19 janvier 2007 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC de Lotbinière a fixé par la résolution no.184-08-2012, le 8 août 2012 comme étant la date du début de révision du PGMR;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC de Lotbinière a adopté le 12 août 2015, par sa résolution no. 207-08-2015, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE conformément à la Loi, la MRC de Lotbinière a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 25 avril 2016 un avis quant à la conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 10 février 2016;

164-06-2016

ADOPTION RÈGLEMENT 266-2016 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter le règlement 266-2016 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière tel que déposé et de porter ce règlement au «*Livre des règlements de la MRC de Lotbinière*».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le plan de gestion des matières résiduelles et ses annexes, modifiés selon l'avis de non-conformité émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont adoptés.

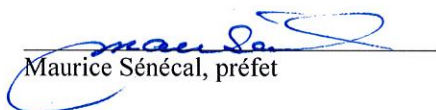
Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 8 juin 2016 à Saint-Sylvestre.

Signatures officielles :


Maurice Sénécal, préfet


Stéphane Bergeron, sec.trés. & dir. gén.

Copie conforme certifiée par


Stéphane Bergeron
Directeur général
Ce 9^e ème jour de juin 2016